



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2025/182

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 05 mai 2025 de l'association GONFARON AUTO PASSION sise rue des Maquisards à – 83590 – GONFARON représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc BROCHARD, pour organiser des essais de véhicules de compétition le vendredi 16 mai 2025,

ARRÊTE

Article 1 :

La circulation sera interdite sur la route communale forestière de Notre Dame des Anges de 9h00 à 17h00, le vendredi 16 mai 2025, à partir du « Relais » et sur 4 kms jusqu'à la piste Grasset, afin de permettre à l'association GONFARON AUTO PASSION de réaliser des essais de véhicules de compétition.

Article 2 :

L'association GONFARON AUTO PASSION mettra en place les déviations et assurera le laisser passer afin de permettre aux riverains d'accéder à leurs propriétés.

Article 3 :

Le balisage, la signalétique et la sécurité seront gérés par l'association GONFARON AUTO PASSION qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces essais.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5 rue Racine TOULON (83000) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 06 mai 2025.

Le Maire,
Fernand BRUN

